Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902605-20251215-20251215FIN08-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

***

Extrait de délibération

Le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 08 décembre 2025, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Valérie HERBERT, Albert LE CORRE, Patrice HÉLARY, Cathy BERGEAULT, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Geneviève DROGOU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Nicolas URRUTIA, Armelle JAOUEN, Xavier COZIEN, Alexandre PRUVOST et Colette DAVIES.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Claire TALARMAIN a donné pouvoir à Fabienne DUSSORT
Yannig ROUAT a donné pouvoir à Colette DAVIES
Virginie LE RAY a donné pouvoir à Armelle JAOUEN

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours » et 6 abstentions des membres du groupe « Nouvel Elan 2020 ».

***

DELIBERATION N°CM-20251215-FIN-08-TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Absent(e)s représenté(e)s : 03
Absent(e)s non représenté(e)s : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 29

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902605-20251215-20251215FIN08-DE

Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :

Le Conseil municipal délibère chaque année sur les tarifs applicables aux usagers des services communaux. L'annexe jointe présente l'ensemble des tarifs pour l'année 2026.

Il est précisé que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1er janvier 2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 1er décembre 2025,

- d'approuver les tarifs joints à la présente délibération applicables au 1er janvier 2026 ;

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à la majorité absolue du Conseil municipal : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours » et 6 voix contre des membres du groupe « Nouvel Elan 2020 ».***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 15 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire